

Question à la Commission - Commission du Développement
par Eva Joly , MEP (pour DEVE 2 juin 2010)
sur un projet de développement en Angola (AGRISUD International)

L'ONG française AGRISUD International travaille en Angola dans le secteur agricole et a mis en œuvre le projet cité en objet depuis décembre 2006. Le budget initial du projet est de 842.000 euros, financés par la Commission Européenne à hauteur de 630.000 euros, le solde étant apportés par l'ONG et ses partenaires, dans le cadre d'un contrat de subvention (ONG-PVD/2006/118-741).

Anticipant l'existence d'un reliquat d'environ 200.000 euros sur la subvention de l'Union Européenne au terme du projet (15 décembre 2009), l'ONG française AGRISUD a introduit, dès septembre 2009, une demande d'avenant auprès de la délégation de l'UE à Luanda en Angola. L'objectif était de consolider les acquis encore fragiles du projet en le prolongeant jusqu'en septembre 2010, en utilisant ce reliquat.

L'instruction du dossier par la délégation de la Commission européenne à Luanda s'est prolongée jusqu'au 15 décembre 2009. Rien ne laissait alors présager que la demande d'AGRISUD serait rejetée ; les échanges de courriers et de mails traduisant la volonté des deux parties de poursuivre le projet. L'ONG a donc logiquement maintenu le dispositif sur le terrain. Ce n'est que le 18 janvier 2010, après questionnement, qu'elle a été informée que la délégation n'avait pas réussi à instruire le dossier dans les délais et que de fait, elle rejetait la demande de prolongation en prononçant la clôture du projet rétroactivement au 15 décembre 2009.

Cette situation a mis AGRISUD dans une position extrêmement inconfortable tant vis à vis du dispositif sur le terrain que des populations locales.

AGRISUD a saisis le médiateur de l'UE d'une plainte pour mauvaise administration le 31 mars 2010 (référence de la plainte : 828/2010/JF).

Alors que les pays en développement doivent affronter les effets dramatiques des multiples crises, et notamment faire face à des crises alimentaires récurrentes, la mise en œuvre efficace et jusqu'à leur pleine réalisation de projets de développement agricoles devrait être une priorité absolue pour l'Union européenne.

La Commission peut-elle nous informer sur cette situation ? Comment compte-t-elle rectifier cette erreur administrative et permettre à AGRISUD de continuer son projet sur place afin de ne pas pénaliser plus encore les populations locales, premières victimes de cette mauvaise administration ?

Question to the Commission - Committee on Development
by Franziska Keller and Thijs Berman , MEP (for DEVE 2 June 2010)
on a development project in Angola (AGRISUD International)

The French NGO, AGRISUD International works in the agriculture sector in Angola and has implemented the above-mentioned project since December 2006. The initial

budget for the project was EUR 842.000, of which EUR 630.000 were financed by the European Commission and the balance provided by the NGO and its partners under a grant contract (ONG-PVD/2006/118-741).

In September 2009, anticipating an unused balance of approximately EUR 200.000 from the European Union grant at the end of the project (15 December 2009), the French NGO AGRISUD submitted to the Commission Delegation in Luanda, Angola, a request for an addendum to the grant contract. The aim was to consolidate the still-fragile achievements of the project by prolonging it until September 2010, using the remaining balance.

The examination of the file by the Delegation of the European Commission in Luanda was prolonged until 15 December 2009. Nothing at that point indicated that the request of AGRISUD would be rejected: e-mail exchanges indicated the wish of both parties to continue the project. The NGO therefore logically kept its project structure in place in the field. It was only on 18 January 2010, after asking questions, that the NGO was informed that the Delegation had not managed to complete the procedures before the necessary deadlines and that in fact the Delegation had rejected the request for prolongation of the project and declared the project retroactively closed from 15 December 2009.

This has left AGRISUD in an extremely uncomfortable position both with its project structure on the ground and with the local populations.

AGRISUD has placed the case before the EU Ombudsman by means of a complaint of maladministration (reference number: 828/2010/JF).

While developing countries are confronting the dramatic effects of multiple crises, and particularly dealing with recurrent food crises, the efficient implementation and full completion of agricultural development projects should be an absolute priority for the European Union.

Can the Commission provide information about this situation? How does the Commission intend to rectify its administrative error and allow AGRISUD to continue its project on the ground to prevent further prejudice to the local populations which are the first victims of this bad administration?